



**Municipalité de la Commune  
d'Arzier - Le Muids**

**Préavis No 12/2015  
Au Conseil communal**

**Demande de crédit de CHF 96'000.–  
concernant le remplacement de la conduite  
communale ESP sur le tronçon  
Chemin de la Dôle – Chemin du Lynx**

**Délégué municipal**

*M. François Laurent Althaus*

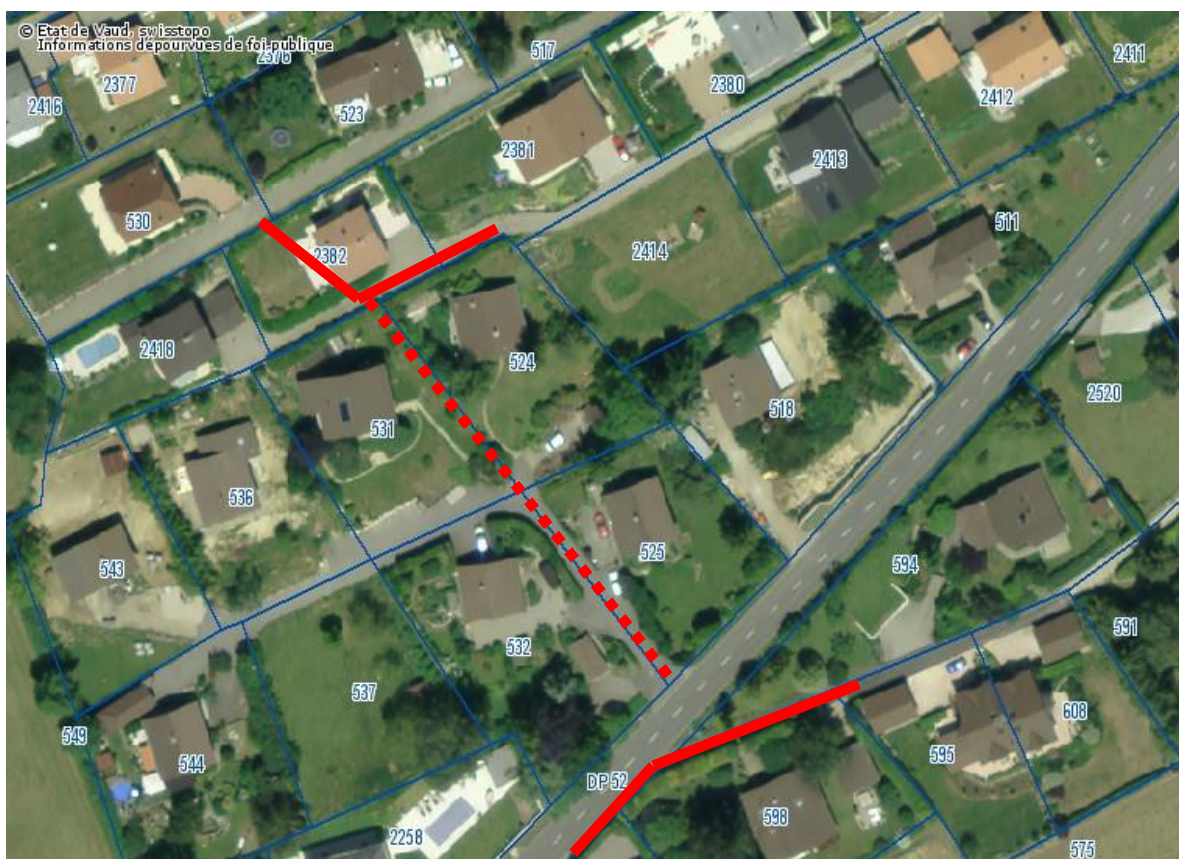
Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères,  
Messieurs les Conseillers,

## 1. Introduction

Suivant les nouvelles dispositions légales du canton de Vaud (RLSDIS art. 12<sup>1</sup>), la Municipalité de la Commune d'Arzier - Le Muids prévoit, selon son Plan directeur communal de la distribution de l'eau (PDDE), le remplacement à terme de toutes les conduites d'un diamètre inférieur à 125 mm.

Depuis plusieurs années déjà, la conduite d'eau potable située dans le chemin de la Dôle pose des problèmes. Elle est sujette à de nombreuses fuites dont les dernières en 2011, 2014 et encore tout récemment, raison du dépôt de ce préavis. Lors de ces réparations, il a été constaté le très mauvais état général de cette conduite qui subit les préjudices liés au temps (corrosion). De plus, sur sa partie inférieure, cette conduite est située sous la haie de la parcelle N° 532 (chemin de la Dôle 1), ce qui pose problème lors des réparations.

Le renouvellement de cette conduite devient de plus en plus urgent étant donné son état et la fréquence avec laquelle des réparations doivent être effectuées (*voir **plan général de situation** ci-dessous ; tracé approximatif de la conduite projetée*).



Orthophoto tirée de [www.geoplanet.vd.ch](http://www.geoplanet.vd.ch)

<sup>1</sup> Règlement d'application de la loi du 2 mars 2010 sur le service de défense contre l'incendie et de secours (RSV 963.15.1), consultable sur <http://www.rsv.vd.ch/>.

## 2. Projet d'eau potable (ESP)

### 2.1. Situation actuelle

Les conduites situées en amont ont déjà été remplacées en 2000 dans le cadre de l'équipement du nouveau quartier des chemins du Panorama, des Essertillons et du Lynx. En termes d'alimentation en eau et de défense incendie, le quartier du chemin de la Dôle est uniquement alimenté depuis la vanne Combi III au point C par une conduite en acier diamètre 100 mm. Cette dernière, qui fait l'objet du présent projet, est ancienne. Elle a probablement été posée avant les années 1960 (aucun plan disponible).

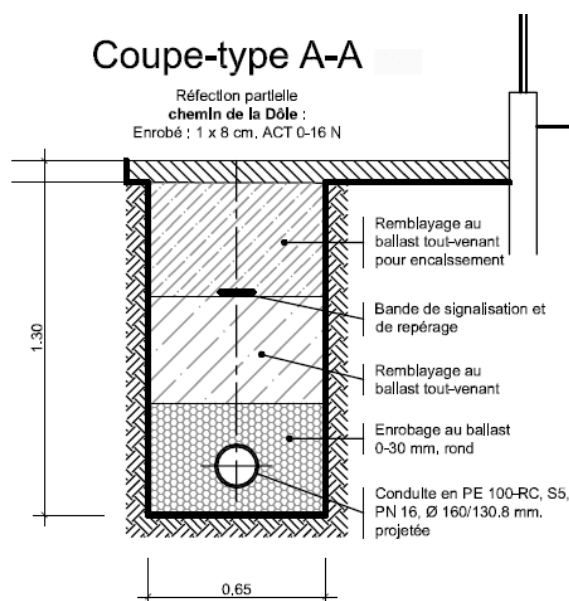
En matière de défense incendie, le quartier est mal desservi, puisque la seule borne-hydrante (BH) défendant les habitations situées le long du chemin de la Dôle est la BH N° 125, au point B. Cette BH est mal placée, derrière un portail privé et un pilier. De plus, le chemin est étroit et l'accès par le service du feu (pompiers) est problématique.

### 2.2. Situation future

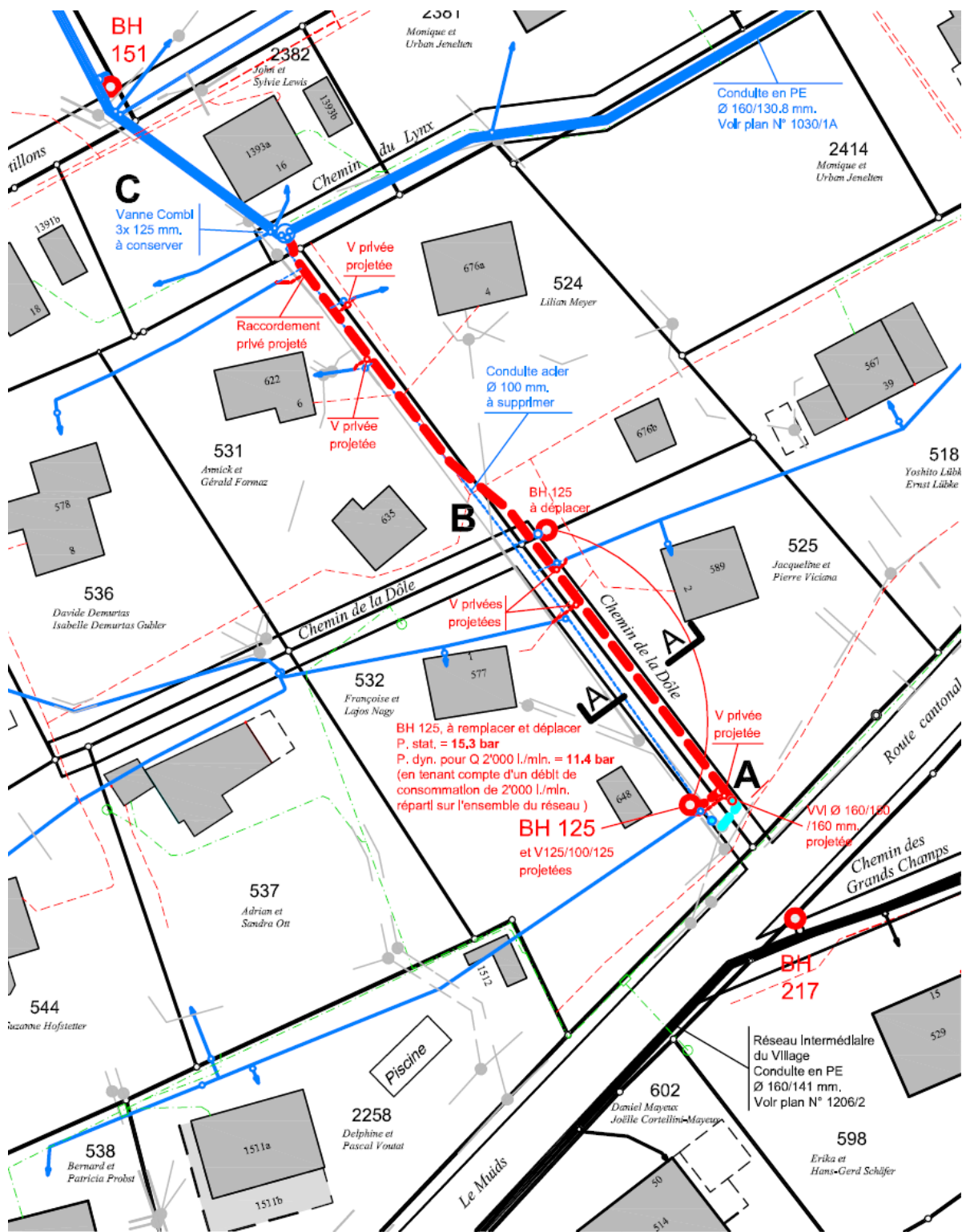
Le projet prévoit donc la pose d'une nouvelle conduite en PE de diam. 160/130.8 mm sur la totalité du tronçon A–B–C (en **rouge** sur le plan-projet N° 1468/1 ; voir **plan de situation à la page suivante**).

La conduite projetée sur le tronçon A–B sera posée côté Est dans le chemin de la Dôle (voir **plan de coupe-type ci-dessous**). Pour le tronçon B–C, le projet prévoit le remplacement de la conduite sur le tracé de l'ancienne, ce qui nécessitera une alimentation provisoire des habitations pendant les travaux. La BH N° 125 sera quant à elle déplacée et positionnée à l'entrée du chemin, en un point beaucoup plus favorable. La vanne de vidange sera également remplacée au point A.

Toutes les prises privées situées sur le tronçon A–B–C seront naturellement transférées de l'ancienne à la nouvelle conduite.



Réseau de conduites d'eau (ESP) : extrait du plan-projet N° 1468/1, établi par le bureau *Miaz et Weisser SA*



Réseau de conduites d'eau (ESP) : extrait du plan-projet N° 1468/1, établi par le bureau *Miaz et Weisser SA*

### 3. Coût de l'investissement

Le coût estimatif des travaux, calculé par le bureau *Miaz et Weisser SA* (selon *Devis estimatif* du 17 avril 2015), est de CHF 96'000.– répartis comme suit :

#### 4.1. Eau potable (ESP)

|           |   |                     |
|-----------|---|---------------------|
| <b>A.</b> | Travaux de génie civil (fouille, évacuation matériaux, canalisations, maçonnerie, remblayage, réfection enrobé, travaux en régie, etc.) | CHF 37'600.–        |
| <b>B.</b> | Travaux d'appareillage (fourniture et pose des conduites, BH, transferts de prises particulières, etc.)                                 | CHF 33'500.–        |
| <b>C.</b> | Travaux géométriques (recherche et marquage de points limites avant et après travaux, etc.)   | CHF 1'200.–         |
| <b>D.</b> | Réaménagement des propriétés (travaux de remise en état)  | CHF 2'000.–         |
| <b>E.</b> | Imprévus et divers (env. 10% des points A à D)  | CHF 7'400.–         |
| <b>F.</b> | Honoraires pour études et surveillance des travaux (estimation selon le temps consacré)   | CHF 14'300.–        |
|           | <b>Montant total du devis estimatif TTC</b>   | <b>CHF 96'000.–</b> |
|           | <b>Coût par habitant</b> [base : 2'442 hab. au 31.12.2014]  | <b>CHF 39.30</b>    |

**NB** : le montant des travaux ci-dessus est subventionnable en partie (sur CHF 62'400.–) et a fait l'objet d'une demande de subventionnement auprès de l'ECA qui nous a annoncé l'octroi d'une subvention de CHF 7'238.– (à confirmer sur la base de la facture finale).  
Dans les travaux d'appareillage, les transferts de prises particulières ne peuvent pas être subventionnés.

Le montant total de ce devis est calculé sur la base des soumissions rentrées les plus économiques à la suite d'un appel d'offres concernant ces travaux en mars 2015.

### 4. Coûts d'exploitation et charges financières

#### 4.1. Coûts d'exploitation

Ce projet n'engendre pas de coût supplémentaire au niveau de l'exploitation.

#### 4.2. Charges financières

Celles-ci s'élèvent à CHF 4'192.-- par an, dont CHF 992.-- par an sur le capital moyen.

### 5. Pour terminer...

Le projet promet une amélioration sensible de la sécurité du réseau de distribution d'eau potable et de la défense incendie dans le chemin de la Dôle et ses abords. Outre le trop faible diamètre de la conduite actuelle, la vétusté de cette dernière engendre des risques toujours plus importants de fuites ou de rupture qui pénalisent actuellement et pénaliseront à l'avenir l'exploitation du réseau et des ressources, ainsi que les habitants directement raccordés à cette conduite.



## 6. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

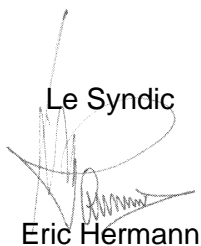
### le Conseil communal d'Arzier – Le Muids

- vu le préavis municipal N° 12/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 96'000.– concernant le remplacement de la conduite communale ESP sur le tronçon Chemin de la Dôle – Chemin du Lynx,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- vu le rapport de la commission des finances,
- ouï les conclusions des deux commissions précitées,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### décide

1. d'adopter le préavis municipal N° 12/2015 relatif à la demande de crédit de CHF 96'000.– concernant le remplacement de la conduite communale ESP sur le tronçon Chemin de la Dôle – Chemin du Lynx,
2. d'accorder un crédit de CHF 96'000.– pour le financement de cette réalisation,
3. de financer cette dernière par la trésorerie,
4. d'amortir cet objet durant 30 ans.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 mai 2015, pour être soumis au Conseil communal d'Arzier – Le Muids.

Le Syndic  
  
Eric Hermann

Au nom de la Municipalité



Le Secrétaire  
  
Andres Zähringer